

Ordre du jour :

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 – Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 10 décembre 2019
- 1.2 – Aides au voyage
 - 1.2.1 – Aide au voyage à Angoulême, Collège Augustin Malroux
 - 1.2.2 – Aide au voyage Franco Allemagne, Collège Augustin Malroux
 - 1.2.3 – Aide au voyage en Italie, Collège Augustin Malroux
 - 1.2.4 – Aide au voyage au Futuroscope, Collège Augustin Malroux
 - 1.2.5 – Aide au voyage au Futuroscope et Oradour sur Glane, Lycée J. Jaurès
 - 1.2.6 – Aide au voyage à Londres, Lycée J. Jaurès

2 - DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 – Adhésion à l'association ANEM
- 2.2 – Demandes de subventions
- 2.3 – Rapport sur le Prix et la Qualité de l'eau – SIAEP du Gaillacois

3 - FINANCES COMPTABILITÉ

- 3.1 – Débat d'Orientation Budgétaire
- 3.2 – Fonds de concours Ville de Carmaux

4 - CULTURE / MUSÉE

- 4.1 – Convention réseau des médiathèques 2020
- 4.2 – Convention ADDA 2019-2020 : itinéraires culturels dans les écoles
- 4.3 – Scène Nationale : dispositif 2020 « Au fil du Tarn »
- 4.4 – Contrat Territoire Lecture (CTL) – réseau des médiathèques
- 4.5 – Dernière tranche de la reconstruction de la maquette de la Cokerie
- 4.6 – Information culture : Festival Rugb'images 2020
- 4.7 – Information musée : une programmation « hors les murs »

5 - COHÉSION SOCIALE

- 5.1 – Convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du Tarn
- 5.2 – Mise à disposition de locaux appartenant à la Communauté de communes au CIAS
- 5.3 – Subventions 2020 - Action petite enfance- enfance- jeunesse

6 - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT

- 6.1 - Construction d'une maison d'assistantes maternelles de 16 places sur la commune de Valdériès
- 6.2 - Extension des Bâtiments du pôle des eaux
- 6.3 - Création d'espaces mutualisés pour soutenir l'économie locale et l'emploi incluant un tiers-lieu et un lieu ressources insertion emploi formation (espace tiers-lieu 2^{ème} étage)
- 6.4 – Construction de vestiaires pour les services techniques intercommunaux
- 6.5 - Information du Président au conseil de communauté sur les marchés conclus (dans le cadre des délégations au Président)

7 - HABITAT / URBANISME

- 7.1 – TIGEO Cotisation 2020
- 7.2 – OPAH : décision accordant l'octroi de subvention
- 7.3 – Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial

8- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8.1- Proposition d'une dotation en faveur de la création par Monsieur Quentin Malphettes d'une boucherie charcuterie traiteur à Mirandol Bourgnounac

8.2 – Réponse à l'appel à projet de la Région « Soutien à l'entrepreneuriat dans les Quartiers Prioritaires de la Ville »

9 - QUESTIONS DIVERSES

Communication sur la réforme des retraites

L'an deux mille vingt, le 04 février à 18h00, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le 28 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de Villeneuve sur Vère, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Titulaires présents : 40

ASTIE Alain (pouvoir de **VEDEL** Christian), **AZAM** Rolande, **BALARAN** Jean-Marc, **BERTRAND** René, **BONFANTI** Djamila (pouvoir de **SAN ANDRES** Thierry), **CALMELS** Thierry, **CASTE-DEBAR** Monique, **CLERGUE** Jean-Claude, **COUCHAT MARTY** Françoise, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **ESCOUTES** Jean-Marc, **ESPIE** Alain, **GAVAZZI** Christian (pouvoir de **CRESPO** Robert), **HAMON** Christian, **KULIFAJ TESSON** Mylène, **LEGRIS** Christian, **MAFFRE** Alain, **MAFFRE** Francis (pouvoir de **PERIE** Jean-Pierre), **MALIET** Thierry, **MARTY** Denis, **MASTAIN** Marie-Ange, **MERCIER** Roland, **MILESI** Marie (pouvoir de **FABRE** André), **NEDJARI** Jean (pouvoir de **ASTORG** Philippe), **PINOL** Catherine, **PUECH** Christian, **RAYNAL** Bernard, **REDO** Aline, **ROMERO** Nicole, **SELAM** Fatima, **SOMEN** Didier (pouvoir de **MALATERRE** Guy), **SOUYRI** Joël (pouvoir de **KOWALIK** Jean-François), **TROUCHE** Alain, **VALIERE** Jean-Paul, **VIDAL** Myriam.

Suppléants présents avec voix délibérative : 2

ANDRIEU Christian (représente **GONZALEZ** Atanasio), **COSTES** Nadine (représente **LE RIDANT** Jean-Pierre)

Titulaires excusés : 20

ASSIE Robert, **ASTORG** Philippe (pouvoir à **NEDJARI** Jean), **BARROU** Henri, **BEX** Fabienne, **CABOT** André, **CRESPO** Robert (pouvoir à **GAVAZZI** Christian), **FABRE** André (pouvoir à **MILESI** Marie), **GONZALEZ** Atanasio (représenté), **GUTIERREZ** Marie-Thérèse, **IZARD** Jean-Pierre, **KOWALIK** Jean-François (pouvoir à **SOUYRI** Joël), **LE RIDANT** Jean-Pierre (représenté), **LELOUP** Benoit, **LEOPARDI** Laurent, **MALATERRE** Guy (pouvoir à **SOMEN** Didier), **OROZCO** Jean-Michel, **PERIE** Jean-Pierre (pouvoir à **MAFFRE** Francis), **REY** Josiane, **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir à **BONFANTI** Djamila), **VEDEL** Christian (pouvoir à **ASTIE** Alain).

Suppléants présents sans voix délibérative : 5

ALEGRE Patrick, **CHAMAYOU** Jean, **FRANCO** Michèle, **MARTINEZ** Claudine, **SUDRE** René

Secrétaire de séance :

Françoise **COUCHAT MARTY**

Titulaires en exercice :	56
Titulaires présents :	36
Délégués avec pouvoir :	8
Suppléants avec voix :	2
Suppléant sans voix :	5
Voix délibératives :	46
Membres présents :	43

DELIBERATION 04/02/2020-1.1 :
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2019

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil communautaire du 10 décembre 2019 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10/12/2019.

DELIBERATION 04/02/2020-1.2.1 :
AIDE AU VOYAGE A ANGOULEME, COLLEGE AUGUSTIN MALROUX

Monsieur le Président présente le courrier émanant du *Collège A. Malroux à Blaye les Mines* relatif à l'organisation des voyages scolaires.

Pour rappel, les éléments des statuts sont composés comme suit :

- L'aide financière est calculée sur le prix du séjour restant à la charge de la famille, avant déduction de l'aide 3CS,
- Elle est accordée à hauteur de 10 % du prix du voyage plafonnée à 30 €/élève,
- Elle est basée sur la liste d'élèves ressortissants du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, envoyée par l'établissement et reprise ci-dessous,
- Le versement de l'aide tiendra compte de la liste des élèves ayant réellement participé au voyage,
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

Voyage scolaire à Angoulême au « Festival BD » le 31 janvier 2020, pour des élèves de 4^{ème}.

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE	NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
ADAMS	Jean Luc	ST JEAN DE MARCEL	THELIER	Lenny	COMBEFA
FEREY	Philippine	MIRANDOL BOURGNOUNAC	ANCELIN	Tyson	LE GARRIC
FRADCOURT	Lou-Anne	BLAYE LES MINES	CHEKIMI	Khadija	BLAYE LES MINES
FRADCOURT	Tristan	BLAYE LES MINES	KIM	Céline	BLAYE LES MINES
GALERA	Gabriel	TAIX	SANCHEZ	Mélanie	MIRANDOL BOURGNOUNAC
HAGEMANN	Célia	MONESTIES	TOURSEL	Myla	ST BENOIT DE CARMAUX
LAVAL	Corantin	ROSIERES	BENEZECH	Hugo	ST BENOIT DE CARMAUX
MAURAIZIN	Mathis	TANUS	DUMONT	Yann	CARMAUX
MOKHTARI	Haroun	ST BENOIT DE CARMAUX	FRAYSSINET	Marylou	STE GEMME
RICHARD	Nathan	LE GARRIC	GALY	Louane	ST BENOIT DE CARMAUX
SOMPAYRAC	Loan	CAGNAC LES MINES	GARGAROS	Romain	MIRANDOL BOURGNOUNAC
TORDEUX	Mélissa	ST BENOIT DE CARMAUX	ICHARD	Pierre	STE GEMME
ANNE	Clément	MONESTIES	LACLAU	Marie	MONESTIES
BOULVARD	Valérian	MIRANDOL BOURGNOUNAC	LARSONNIER	Raphaël	MIRANDOL BOURGNOUNAC
GALINIER	Cassandra	ST BENOIT DE CARMAUX	MALPHETTES	Gabin	CARMAUX
GARCIA	Ethan	MIRANDOL BOURGNOUNAC	MILHAVET	Leelou	BLAYE LES MINES
GOUZY	Venanzio	CARMAUX	PUJOL	Lisa	STE GEMME
JEAN	Loan	ST BENOIT DE CARMAUX	SEMIK	Lily	ST BENOIT DE CARMAUX
LAGARDE	Baptiste	MIRANDOL BOURGNOUNAC	SUDRE	Chloé	ST JEAN DE MARCEL
MARCHISIO-RIVIERE	Adrien	LE GARRIC	CADILHAC	Mailys	ROSIERES
MARTINS	Kylian	BLAYE LES MINES	FABRE	Nolwen	LE GARRIC
NIEL	Lucie	ST BENOIT DE CARMAUX	LAURENT	Léa	LE GARRIC
OSORIO	Olivia	BLAYE LES MINES	MATET	Noémie	MIRANDOL BOURGNOUNAC
PETIT	Hélène	ST BENOIT DE CARMAUX	REISSER	Kéo	STE GEMME
PEUCHOT	Ornella	CARMAUX	ROCCA	Betina	BLAYE LES MINES
RODIERE	Esteban	MONESTIES	ROSSIGNOL	Inès	MIRANDOL BOURGNOUNAC
ROSSIGNOL	Joanna	MIRANDOL BOURGNOUNAC	VEDEL	Antoine	BLAYE LES MINES
SANTFONS	Lilou	MONTIRAT			

Prix du séjour : 36,61 €/élève, Nombre d'élèves : 55

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE l'octroi de l'aide totale de 201,30 € (55 x 3,66 €).

DECIDE d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

DELIBERATION 04/02/2020-1.2.2 :
AIDE AU VOYAGE FRANCO ALLEMAGNE, COLLEGE AUGUSTIN MALROUX

Monsieur le Président présente le courrier émanant du *Collège A. Malroux à Blaye les Mines* relatif à l'organisation des voyages scolaires.

Pour rappel, les éléments des statuts sont composés comme suit :

- L'aide financière est calculée sur le prix du séjour restant à la charge de la famille, avant déduction de l'aide 3CS,
- Elle est accordée à hauteur de 10 % du prix du voyage plafonnée à 30 €/élève,
- Elle est basée sur la liste d'élèves ressortissants du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, envoyée par l'établissement et reprise ci-dessous,
- Le versement de l'aide tiendra compte de la liste des élèves ayant réellement participé au voyage,
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

Voyage scolaire **Franco Allemagne du 2 au 9 mars 2020**, pour des élèves de 3^{ème} et de 4^{ème}.

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE	NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
ADAMS	Orelie	ST JEAN DE MARCEL	ESCOUTES	Leo	BLAYE LES MINES
ADAMS	Jean Luc	ST JEAN DE MARCEL	FRADCOURT	Lou-Anne	BLAYE LES MINES
ARIAS BUISSON	Anne	PAMPELONNE	FRADCOURT	Tristan	BLAYE LES MINES
ASSIE	Valentine	STE GEMME	FRUGIER	Emilie	ROSIERES
BACQUIE	Matisse	MONESTIES	FRUGIER	Marine	ROSIERES
BALDO BORRAS	Theo	SAINTE GEMME	GAI-DEFOS	Julian	ROSIERES
BEELEN	Max	TREBAN	GILABERT	Maëva	BLAYE LES MINES
BEGORRE	Aubin	MAZAMET	LEROY	Solène	ALMAYRAC
BLANQUER	Jade	PAMPELONNE	M'HAMDI	Lina	ROSIERES
BOUDET	Emma	LABASTIDE GABAUSSE	MOKHTARI	Haroun	ST BENOIT DE CARMAUX
CAPELLE	Paul	STE GEMME	NYCKEES-VERMOERE	Mathys	TREVIEN
CAVALIER	Benjamin	ST JEAN DE MARCEL	RESSEGUIER	Ludwig	STE GEMME
CONSTANS	Salvy	ST JEAN DE MARCEL	ROUSTAN	Marie	MOULARES
DEBALS	Loïc	BLAYE LES MINES	SEMIK	Léa	BLAYE LES MINES
DEQUAIRE	Tatiana	CARMAUX	TORDEUX	Mélissa	ST BENOIT DE CARMAUX
DOMITILE	Alicia	CARMAUX	VAYSSE	Sandra	ALMAYRAC
DORE	Lucille	ST BENOIT DE CARMAUX	WOZNIAK	Quentin	ROSIERES
DUPUIS	Jeanne	MONESTIES	ZILETTI	Louis	PAMPELONNE
ELZBIECIAK	Manon	BLAYE LES MINES	ZILETTI	Noé	PAMPELONNE

Prix du séjour : 185,37 €/élève, Nombre d'élèves : 38

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE l'octroi de l'aide totale de 704,14 € (38 x 18,53 €).

DECIDE d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

DELIBERATION 04/02/2020-1.2.3 :
AIDE AU VOYAGE EN ITALIE, COLLEGE AUGUSTIN MALROUX

Monsieur le Président présente le courrier émanant du *Collège A. Malroux à Blaye les Mines* relatif à l'organisation des voyages scolaires.

Pour rappel, les éléments des statuts sont composés comme suit :

- L'aide financière est calculée sur le prix du séjour restant à la charge de la famille, avant déduction de l'aide 3CS,
- Elle est accordée à hauteur de 10 % du prix du voyage plafonnée à 30 €/élève,
- Elle est basée sur la liste d'élèves ressortissants du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, envoyée par l'établissement et reprise ci-dessous,
- Le versement de l'aide tiendra compte de la liste des élèves ayant réellement participé au voyage,
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

Voyage scolaire **en Italie du 8 au 13 mars 2020**, pour des élèves de 5^{ème}.

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE	NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
AITSI	Ibtissame	ST BENOIT DE CARMAUX	GIL	Ethan	LE GARRIC
ALLARD	Matheo	CARMAUX	GLINKA	Zilla	TAIX
ANDRIEU	Alysson	CAGNAC LES MINES	IMBERT	Alycia	BLAYE LES MINES
ARCAS	Clément	PAMPELONNE	LABED	Anass	PAMPELONNE
ARIAS BUISSON	Samuel	PAMPELONNE	LABRO	Lola	LE GARRIC
ASSIE	Léa	MONESTIES	LANDRY	Fantine	LE GARRIC
BARRAU	Emilien	STE GEMME	LEVY	Thomas	TAIX
BAYLE	Lucie	BLAYE LES MINES	MALFETTES	Marine	PAMPELONNE
BELLOMUSTO	Matteo	CARMAUX	MARTIN	Doriann	MIRANDOL BOURGNOUNAC
BERNOLE	Adolise	ST BENOIT DE CARMAUX	MERCADIER	Vincent	TANUS
BOUDOU	Inés	LABASTIDE GABAUSSE	MOREAU GEMBIAC	Luka	LE GARRIC
CAMMAS	Enzo	COMBEFA	NIKELE	Ilario	PAMPELONNE
CARCENAC	Ilian	CRESPIN	PALOMBA-DOUH	Tess	STE GEMME
CASTEL	Ambre	CARMAUX	RAMOUNEAU LACOMBE	Margaux	MONTIRAT
CHAMAYOU	Clara	ROSIERES	REYNES	Gael	STE GEMME
CHAMAYOU	Lucas	ROSIERES	RODOLOSI	Samuel	ST JEAN DE MARCEL
CHEVRE	Lilou	PAMPELONNE	RUALT	Samuel	BLAYE LES MINES
CLOAREC	Adan	LE GARRIC	SANCHEZ	Lou	BLAYE LES MINES
DOMITILE	Anaëlle	CARMAUX	SOULIE-NAVARRO	Juliette	ST BENOIT DE CARMAUX
DURAND	Lucie	LE GARRIC	TERRAL	Paola	CAGNAC LES MINES
FABRE	Ilona	PAMPELONNE	THELIER	Cécile	COMBEFA
FIEU	Marine	LE GARRIC	VAUR	Nicolas	CARMAUX
GARY	Franck	ST BENOIT DE CARMAUX	VIC	Ghjuvan	ST BENOIT DE CARMAUX
GEUNA	Giuliano	STE GEMME	VIDAL	Lysa	CAGNAC LES MINES

Prix du séjour : 347 €/élève, Nombre d'élèves : 48

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE l'octroi de l'aide totale de 1 440,00 € (48 x 30 €).

DECIDE d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

**DELIBERATION 04/02/2020-1.2.4 :
AIDE AU VOYAGE AU FUTUROSCOPE, COLLEGE AUGUSTIN MALROUX**

Monsieur le Président présente le courrier émanant du **Collège A. Malroux à Blaye les Mines** relatif à l'organisation des voyages scolaires.

Pour rappel, les éléments des statuts sont composés comme suit :

- L'aide financière est calculée sur le prix du séjour restant à la charge de la famille, avant déduction de l'aide 3CS,
- Elle est accordée à hauteur de 10 % du prix du voyage plafonnée à 30 €/élève,
- Elle est basée sur la liste d'élèves ressortissants du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, envoyée par l'établissement et reprise ci-dessous,
- Le versement de l'aide tiendra compte de la liste des élèves ayant réellement participé au voyage,
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

Voyage scolaire **au Futuroscope du 1 au 2 juillet 2020**, pour des élèves de 3^{ème}.

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE	NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
ANLI	Amiel	STE GEMME	GILBERT	Maëva	BLAYE LES MINES
ANTES	Bastien	MONESTIES	GIMOND	Esteban	TANUS
ARIAS BUISSON	Anne	PAMPELONNE	GONCALVES	Maeva	CARMAUX
ARROYOS	Tifany	STE GEMME	HAGEMANN	Célia	MONESTIES
ASSIE	Valentine	STE GEMME	HIARD	Kelly	MONESTIES
BARRIA	Justine	MIRANDOL BOURGNOUNAC	JACQUEMIN	Eva	ROSIERES
BARTHEZEME	Élisa	LE GARRIC	JOSEPH	Laura	ST BENOIT DE CARMAUX
BEELEN	Max	TREBAN	KELER	Lola	STE GEMME
BÉLARD	Assia	LE GARRIC	LABAUTE	Quentin	LABASTIDE GABAUSSE
BERNARD	Lucie	MONESTIES	LACOMBE	Maxence	PAMPELONNE
BONNEAU	Lalie	ROSIERES	LAFON	Gabin	CRESPIN
BOUDOU	Laura	ROSIERES	LALLEE	Steeven	STE GEMME
BRINGUIER	Théo	CARMAUX	LARSONNIER	Garance	MIRANDOL BOURGNOUNAC

BUTTIGIEG	Lilou	LE GARRIC	LAURENT	Yanis	BLAYE LES MINES
CARCENAC	Lycia	CRESPIN	LEROY	Solène	ALMAYRAC
CARPENTIER	Justin	TAIX	MARTY	Lucas	ST JEAN DE MARCEL
CAVILLE	Melvyn	MIRANDOL BOURGNOUNAC	MAURICE LABRO	Clara	LE GARRIC
CAVALIER	Benjamin	ST JEAN DE MARCEL	MAURIN	Adeline	LE GARRIC
COLLOMBAT	Ayla	MONTIRAT	MEILLIEZ	Cléa	MIRANDOL BOURGNOUNAC
COMBETTES	Pauline	BLAYE LES MINES	MERCIER	Eva	CARMAUX
COMPTE	Clarisse	LABASTIDE GABAUSSE	M'HAMDI	Lina	ROSIERES
CONSTANS	Salvy	ST JEAN DE MARCEL	MURATET	Clara	CARMAUX
COUGOUREUX	Lana	ST JEAN DE MARCEL	RAULIN	Camille	ALMAYRAC
DAVID	Céline	TREVIEN	RAYNAL	Eve	LABASTIDE GABAUSSE
DEBALS	Loïc	BLAYE LES MINES	REHOUMA	Aldjia	ST BENOIT DE CARMAUX
DELPECH	Julie	CARMAUX	ROCHAS	Anna	MONESTIES
DEQUAIRE	Tatiana	CARMAUX	ROQUES	Mandy	LE GARRIC
DOBIGNY	Camille	BLAYE LES MINES	ROUCAYROL	Maël	ALMAYRAC
DOMITILE	Alicia	CARMAUX	SEMIK	Léa	BLAYE LES MINES
DORE	Lucille	ST BENOIT DE CARMAUX	SNOPEK ASTIE	Chloé	BLAYE LES MINES
DUBOIS	Célia	MIRANDOL BOURGNOUNAC	SOREL	Fanny	MONESTIES
DUPUIS	Jeanne	MONESTIES	SPICHALA	Léa	STE GEMME
EL HAOUS	Nassim	BLAYE LES MINES	TEULIER	Maëlys	MIRANDOL BOURGNOUNAC
ELZBIECIAK	Manon	BLAYE LES MINES	THOMAS	Coralie	BLAYE LES MINES
FERRET-PENAVAYRE	Clémence	STE GEMME	TOLLOT	Gabriel	LE GARRIC
FOURES	Jordan	STE GEMME	TROGNON-PANIZZA	Elisa	TAIX
FROMONT	Arthur	PAMPELONNE	TROUILHET	Maëlys	ST BENOIT DE CARMAUX
FRUGIER	Emilie	ROSIERES	VAYSSE	Sandra	ALMAYRAC
GAI-DEFOS	Julian	ROSIERES	ZILETTI	Louis	

Prix du séjour : 125,05 €/élève, Nombre d'élèves : 78

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE l'octroi de l'aide totale de 975,00 € (78 x 12,50 €).

DECIDE d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

DELIBERATION 04/02/2020-1.2.5 :
AIDE AU VOYAGE AU FUTUROSCOPE ET ORADOUR SUR GLANE, LYCEE JEAN JAURES

Monsieur le Président présente le courrier émanant du *Lycée Jean Jaurès à Blaye les Mines* relatif à l'organisation des voyages scolaires.

Pour rappel, les éléments des statuts sont composés comme suit :

- L'aide financière est calculée sur le prix du séjour restant à la charge de la famille, avant déduction de l'aide 3CS,
- Elle est accordée à hauteur de 10 % du prix du voyage plafonnée à 30 €/élève,
- Elle est basée sur la liste d'élèves ressortissants du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, envoyée par l'établissement et reprise ci-dessous,
- Le versement de l'aide tiendra compte de la liste des élèves ayant réellement participé au voyage,
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

Voyage scolaire au **Futuroscope et Oradour sur Glane du 2 au 4 mars 2020**, pour des élèves de 3PM et 2GA.

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE	NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
BACQUEZ	Anais	CARMAUX	GENIEYS	Astrid	LE SEGUR
BEAUFRERE	Cassandra	CARMAUX	HOAREAU	Marine	CARMAUX
BONNET	Manon	CARMAUX	LACOMBE	Maël	CARMAUX
BOUYSSIERES	Aurélien	ST BENOIT DE CARMAUX	PAGES	Emy	BLAYE LES MINES
CHAMPION	Ethan	MIRANDOL BOURGNOUNAC	POUGET	Julien	CARMAUX
CHAPUIS	Kathelyne	CARMAUX	PUECH	Laeticia	ST BENOIT DE CARMAUX
COURNEDE	Marie	MIRANDOL BOURGNOUNAC	QUENJEL	Mehdi	CARMAUX
CRAYSSAC	Athéna	MIRANDOL BOURGNOUNAC	SCHUVER	Norah	CARMAUX
DEFFEZ	Celia	BLAYE LES MINES	SERVIÈRES	Mélanie	LE SEGUR
DIJOUX	Eloise	ST BENOIT DE CARMAUX	SIGAL	Ludivine	CARMAUX
FRANCQUE	Lysa	CAGNAC LES MINES	SOUAQI	Rizlene	BLAYE LES MINES

Prix du séjour : 161,00 €/élève, Nombre d'élèves : 22

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE l'octroi de l'aide totale de 354,20 € (22 x 16,10 €).

DECIDE d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

**DELIBERATION 04/02/2020-1.2.6 :
AIDE AU VOYAGE A LONDRES, LYCEE JEAN JAURES**

Monsieur le Président présente le courrier émanant du *Lycée Jean Jaurès à Blaye les Mines* relatif à l'organisation des voyages scolaires.

Pour rappel, les éléments des statuts sont composés comme suit :

- L'aide financière est calculée sur le prix du séjour restant à la charge de la famille, avant déduction de l'aide 3CS,
- Elle est accordée à hauteur de 10 % du prix du voyage plafonnée à 30 €/élève,
- Elle est basée sur la liste d'élèves ressortissants du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, envoyée par l'établissement et reprise ci-dessous,
- Le versement de l'aide tiendra compte de la liste des élèves ayant réellement participé au voyage,
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

Voyage scolaire à **Londres du 18 au 22 avril 2020**, pour des élèves de seconde.

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE	NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
ADALID	Celian	TREBAN	FRADCOURT	Thomas	BLAYE LES MINES
ANTO	Louna	ST BENOIT DE CARMAUX	FUSS	Tifanie	CARMAUX
AZAIS	Pauline	CARMAUX	GALAN	Gaël	BLAYE LES MINES
BASCOUL	Julian	ALMAYRAC	GALTIER	Clara	CARMAUX
BEGORRE	Etienne	BLAYE LES MINES	GLINKA	Stanislas	TAIX
BENOIT	Jade	MONESTIES	GOMEZ	Paul	CARMAUX
BOUDDA	Maëlys	CARMAUX	HAENGGI	Mathis	CARMAUX
BOURGEON	Paul	CARMAUX	HURAND	Jules	TANUS
BRU	Hadrien	ST BENOIT DE CARMAUX	IZARD	Mathéo	LABASTIDE GABAUSSE
BRUT	Léo	CARMAUX	LEMIERE ROBERGE	Mahaut	COMBEFA
CALLIGERIS-PELLIEUX	Noa	VALDERIES	LEROY	Hugo	ALMAYRAC
CAMBOULIVES	Sarah	MIRANDOL BOURGOUGNAC	LEVY	Océanne	TAIX
CHEKLI	Salomé	ST BENOIT DE CARMAUX	LOURMIERES	Clara	STE GEMME
CORTEZON	Elise	ROSIERES	MALOUBIER	Noa	ST JEAN DE MARCEL
COUFFIGNAL	Yseult	CARMAUX	MANENS	Juliette	MONESTIES
COWLEY	Harriet	MONESTIES	MILHAU	Paul	CARMAUX
CRANSHOFF	Milan	PAMPELONNE	MONTES	Lola	CARMAUX
DABROWSKI	Chloé	BLAYE LES MINES	PAULET	Paola	ST BENOIT DE CARMAUX
DAHALANI	Icham	CARMAUX	PAUZIES	Kellyan	CARMAUX
DELGADO	Aurelien	ST JEAN DE MARCEL	ROSSI-FERRARI	Kenzo	MONESTIES
DELPOUS	Ambre	TANUS	SANCHEZ	Tom	BLAYE LES MINES
DUBOIS	Cassandra	CARMAUX	SKHIRI	Samar	CARMAUX
DUPONT	Sezen	ST JEAN DE MARCEL	THENEGAL	Colyne	ALMAYRAC
ESCAMILLA	Eva	CARMAUX	THIROUX	Marie	CARMAUX
FOURCADE	Carla	ST BENOIT DE CARMAUX	VIGNE	Mathilde	CARMAUX

Prix du séjour : 450,00 €/élève, Nombre d'élèves : 50

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE l'octroi de l'aide totale de 1 500,00 € (50 x 30,00 €).

DECIDE d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

**DELIBERATION 04/02/2020-2.1 :
ADHESION A L'ASSOCIATION ANEM**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de Communauté que la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, intégrant trois communes (St Christophe, Montirat et Jouqueviel) situées en zone de

montagne, peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM). Cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces régions, comme l'engagement en a été pris dans la loi montagne. L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information, (revue Pour la Montagne (PLM), fiches techniques, site internet, lettre électronique), conseils, assistance technique etc. La cotisation forfaitaire par strate démographique (*) est de 105€ pour la 3CS (abonnement à la revue gratuit).

Vu l'ensemble des caractéristiques de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, Considérant qu'il est opportun pour notre EPCI d'adhérer à cette instance,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DONNE son accord pour adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne 7 rue de Bourgogne 75007 Paris

AUTORISE Le Président à signifier cet accord

DECIDE d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

(*) Modalités de calcul de la cotisation :

Population classée montagne dans l'EPCI	Montant cotisation
2 000 habitants ou moins	105 €
2 001 à 5 000 habitants	315 €
5 001 à 10 000 habitants	630 €
10 001 à 50 000 habitants	945 €
Plus de 50 000 habitants	1 260 €

DELIBERATION 04/02/2020-2.2 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Président fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues.

Date réception	Association	Objet de la demande	Budget global	Montant demandé	Montant accordé
13/01/2020	Syndicat des producteurs de Truffes du Tarn	14ème édition de la Fête de la Truffe le 2/02/2020 à Villeneuve sur Vère : spécialité marché aux truffes, mais aussi produits du terroir, d'artisanat tarnais, de végétaux et d'expositions diverses.	19 100 €	2 500 €	2 500 €
26/07/2019	Ségala Cyclisme organisation	1 ^{er} tour cycliste du Carmausin-Ségala du 11 au 12 juillet 2020	19 000 €	2 000 €	2 000 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le versement des subventions ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 les sommes correspondantes

DELIBERATION 04/02/2020-2.3 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU – SIAEP DU GAILLACOIS

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable.

Ce rapport doit être, entre autre, transmis aux intercommunalités adhérentes au syndicat pour être présenté à leur conseil communautaire.

La 3CS étant membre du SIAEP du Gaillacois, il convient de présenter le RPQS 2018 à l'assemblée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, ADOPTE le rapport sur les prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP du Gaillacois.

**DELIBERATION 04/02/2020- 3.1 :
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus ou les EPCI comprenant une telle commune,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, PREND ACTE, pour le budget de la communauté de communes, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

**DELIBERATION 04/02/2020- 3.2 :
FONDS DE CONCOURS VILLE DE CARMAUX**

La ville de Carmaux, bourg centre d'un territoire de 30 000 habitants (CARMAUSIN-SEGALA) comprend une zone prioritaire liée au contrat de ville.

Sur cet espace, aux enjeux sociaux et urbains importants, la commune et l'intercommunalité sont engagés de concert dans des actions complémentaires destinées à bien intégrer une population et des quartiers parfois en difficulté.

Si la Communauté de communes Carmausin-Ségala intervient au niveau de l'accompagnement des personnes et des associations (emploi, culture, loisir, enseignement...), la commune porte l'ensemble des investissements liés aux aménagements publics destinés à améliorer le quotidien des habitants tout en assurant un service public de proximité efficient.

Pour cela, la Commune de Carmaux poursuit sa démarche d'amélioration du cadre de vie et de renforcement de son rôle de bourg-centre du territoire par la création et le maintien d'équipements structurants nécessaires à son attractivité et à son développement tout en s'engageant dans un projet de transition énergétique et d'économie d'énergie ambitieux.

Les opérations destinées à être engagées en 2019 – 2020 intègrent les thématiques actuelles :

- Création et maintien d'équipements publics structurants à caractère social
- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Mise en accessibilité des bâtiments publics
- Eco-énergie

Afin de maintenir un équilibre « du bien vivre ensemble » il est impératif, pour la commune, d'œuvrer en priorité sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville (QPV)

Considérant les perspectives budgétaires,

La ville de Carmaux engage le dossier suivant :

Construction d'un tennis couvert (Bâtiment implanté en QPV) :

A la demande du club de l'USC TENNIS, la ville de Carmaux, considérant la demande de l'association sportive totalement justifiée, engage le projet de construction d'un tennis couvert, sur l'espace tennis actuel situé dans la zone des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.

L'association sportive « USC TENNIS » a engagé depuis quelques années déjà un partenariat fort avec plusieurs communes du Territoire, notamment dans le cadre de l'école de tennis, afin de promouvoir la pratique de ce sport auprès du plus grand nombre, notamment des enfants.

De plus la politique sportive du club est fortement engagée également sur le sport-santé et le sport accessible à tous, y compris les personnes handicapées.

Le futur équipement doit répondre à ces objectifs.

Son implantation dans la zone des QPV, complétée par une politique tarifaire à l'attente d'une population plus défavorisée, permettra d'accueillir les habitants de ces quartiers.

Ce projet se veut également exemplaire quant au développement des énergies renouvelables, par notamment l'installation d'une centrale photovoltaïque de 100 kWc sur la toiture (Portée par la Coop de So « Energies Citoyennes du Carmausin Ségala »)

Cet équipement sera mis à disposition des établissements scolaires du territoire.

La dimension territoriale du projet permet également de l'inscrire sur du financement du programme LEADER.

De ce fait, la Commune de Carmaux, considérant l'apport du projet à la dynamique Territoriale, sollicite la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour une participation au financement des travaux, sous la forme d'un fond de concours à hauteur de 28 978€, soit 5% du montant du projet.

Le coût global des travaux est estimé à 579 565,32€ HT (soit 695 478,38€ TTC)

Le plan prévisionnel de financement de l'opération serait le suivant :

PETR : Programme LEADER : 19,27% de 579 565,32 € HT soit 111 703 €

ETAT : DETR 18,85% de 579 565,32 € HT soit 109 233 € (Acquis)

REGION : BOURG-CENTRE 13,45 % de 579 565,32 € HT soit 77 957 € (Acquis)

DEPARTEMENT : ATOUT-TARN 19,27% de 579 565,32 € HT soit 111 703 € (Acquis)

FFT : 4,15 % de 579 565,32 € HT soit 24 078 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN SEGALA : 5.26 % de 579 565,32 € HT soit 28 978 €

Ville de CARMAUX : 20 % de 579 565,32 € HT soit 115 913,32 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le versement d'un fonds de concours de 5% du montant du projet, fonds de concours plafonné à 28 978€
- **AUTORISE** Le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre et au versement de ce fonds de concours
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

DELIBERATION 04/02/2020- 4.1 : CONVENTION RESEAU DES MEDIATHEQUES 2020

En 2020, le travail de mise en réseau de 5 médiathèques du territoire adhérentes au dispositif est pleinement effectif avec la mise en circulation gratuite des livres et des médias pour tous les habitants de la Communauté de communes. Depuis trois ans, il est possible pour chaque habitant d'accéder à l'ensemble des fonds de collection depuis le site de son choix sur les communes de St Benoit de Carmaux, Le Garric, Valdériès, Pampelonne et Monestiés, avec la possibilité de consulter et de choisir les ouvrages via internet depuis son domicile.

Afin de poursuivre ce travail du maillage culturel territorial,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de reconduire la convention d'accompagnement des médiathèques se traduisant par :

- un accompagnement technique,
- la prise en charge de la circulation des livres et des médias,
- la coordination et l'animation du réseau par le service culture de la 3CS,
- l'octroi d'une subvention à hauteur de 5 000€ pour chaque médiathèque membre du réseau.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

DECIDE d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

DELIBERATION 04/02/2020- 4.2 : CONVENTION ADDA 2019-2020 : ITINERAIRES CULTURELS DANS LES ECOLES

L'*ADDA du Tarn*, délégation départementale (musique, danse, théâtre et arts du cirque) est un outil pour le développement des pratiques culturelles, dont elle en fait une de ses premières missions. Elle accompagne de nombreux projets et porteurs de projets pour la réalisation d'actions très diverses sur le territoire de la Communauté de communes Carmausin-Ségala depuis plus de 15 ans.

L'Adda du Tarn contribue ainsi à la dynamisation et à la structuration d'un projet culturel à l'échelle du territoire de la 3CS, et sera à cet égard, un partenaire pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Sur ce plan, l'ADDA du Tarn participe avec les élus du territoire et les acteurs institutionnels à la construction d'un projet culturel à l'échelle de la 3CS.

Dans ce cadre, il est proposé d'allouer une subvention de 2 000€ (dont les modalités sont précisées dans une convention) afin que les actions suivantes soient conduites par l'ADDA sur le territoire intercommunal :

- Itinéraires culturels Danse et Théâtre dans le cadre scolaire sur l'année scolaire 2019-2020

- Depuis plusieurs années un parcours à destination des scolaires était financé dans le cadre de la politique de la ville. Or ce parcours s'étend au-delà du zonage prioritaire. Afin d'être en cohérence avec les parcours culturels proposés par l'IEN et en partenariat avec l'Adda du Tarn, il est proposé de renouveler et d'étendre la convention avec l'Adda du Tarn aux deux parcours culturels théâtre et danse à destination de tous les élèves du territoire ; et en cela d'être complémentaire aux actions financées dans le cadre du contrat de ville.

Budget prévisionnel :

	Produits	Charges
Théâtre - 2019/2020		
Projet Carmaux		
Ecole de Fontgrande CM2 A la découverte d'un univers d'écriture avec Sylvain Levey		
Interventions artistiques		450
Frais de déplacement		100
Ecole de Jean Jaurès - CP/CM2 tous différents et heureusement !		
Interventions artistiques		450
Frais de déplacement		100
Ecole à venir		
Interventions artistiques		450
Frais de déplacement		100
Inscription classes	450	
Sous-total classes Carmaux	450	1 650
Projet Réseau Sales - Résidence d'écriture avec Sylvain Levey		
Ecole Cap Découverte RPI Blaye CM2 Sophie antelme Sylvain Levey Classe résidence		
Quote part Résidence Sylvain Levey		1 000
Quote part Lecture Sylvain en classe		250
Participation Maison de la Musique	500	
Participation RER Sales	600	
Sous-total RER Sales	1 100	1 250
Journée Regards croisés		100
Rencontres avec un auteur		840
Transport, accueil auteurs		350
Journée de Rencontres départementales Théâtre à l'école et au collège		450
SOUS-TOTAL THEATRE	1 550	4 640
Musiques - 2019/2020		
Peace and Love		
Collège Augustin Malroux, 5 classes - le 19/11/19		
Quote-part 2 représentations à la MDM		800
Participation établissements (dont collège Augustin Malroux)	480	
	480	800
SOUS-TOTAL MUSIQUES	480	800
Danse - 2019/2020		
CIRCONSCRIPTION DE CARMAUX - 2 classes en parcours		
Ecole JBC, CP		
parcours approfondi Pierre et le Loup 7,5h	200	450
Sous-total classes Carmaux	200	450
Rencontre départementale		
Compagnie La Zampa, M2M, 11 et 12 juin (temps scolaires + représentation tt public)		
quote-part 3CS cession + transport, hébergement, repas		1 900
SOUS-TOTAL DANSE	200	2 350
Recettes établissements scolaires	2 230	
Subvention 3CS	2 000	
Part ADDA	3 560	
TOTAL	7 790	7 790

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le versement d'une subvention à hauteur de 2 000 €.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

DELIBERATION 04/02/2020- 4.3 :
SCENE NATIONALE : DISPOSITIF 2020 « AU FIL DU TARN »

La Scène nationale d'Albi fait partie du réseau portant le même nom et comprenant 70 structures en France. Elle a pour objectifs :

- d'organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques,
- de s'affirmer comme lieu de production artistique de référence nationale,
- de participer à une action d'insertion sociale de la culture dans son aire d'implantation.

Les scènes nationales se caractérisent par la pluridisciplinarité des formes artistiques qu'elles proposent. Afin d'assurer la médiation et la rencontre entre tous les publics et les œuvres/artistes, le label « au fil du Tarn » regroupe l'ensemble des actions conduites par la Scène nationale d'Albi sur ses territoires au plus près de ses publics : diffusion de spectacles, actions culturelles, répétition publique et rencontre avec les artistes, actions co-conduites avec les associations du territoire, etc.

Depuis plus de 10 ans, le territoire du Carmausin-Ségala et la Scène Nationale travaillent ensemble afin d'enrichir la programmation culturelle locale et de proposer une offre de qualité cohérente construite sur la durée.

Des relais et partenariats multiples :

L'association Expressions Saint-Cruciennes, le Comité des fêtes de Jouqueviel, le Centre de Loisirs de Mirandol-Bourgnougnac, l'association Vivre à Lagarde Viaur, la médiathèque de Pampelonne, des producteurs de fromages du territoire, des associations valdéroises, les Centres sociaux du ségala tarnais, la Grange et l'étable, le foyer Fogal rural de Cagnac, les écoles et réseaux d'écoles du territoire...

Extrait du BILAN 2019 :

		jauge*	fréquentation	% de remplissage
Nous qui habitons vos ruines	19-janv	80	58	72,50%
Un président aurait pu dire tout ça	23-mars	65	56	86,15%
Les conférences de poche	30-mars	50	32	64,00%
Les puces savantes / 2 secondes	24-mai 25-mai	130	94	72,30%
Vincent Roca - De A à Z	12-oct	80	43	53,75%
L'origine du monde	24-nov	60	64	106,67%
Total		465	347	74,62%

A venir en 2020 :

Anda Lutz, musiques du monde, le 24/01 à Cagnac-les-mines

C'est ce soir ou jamais, cabaret théâtre, le 29/02 à Pampelonne

Gaïa, théâtre d'objets jeune public, (9 séances scolaires en tout), les 5, 6 et 9 mars 2020 à Blaye-les-mines, Carmaux et Pampelonne.

Mémoires en short, théâtre/humour, le 20/03 à Montirat

Et une à deux propositions à l'automne 2020.

Renouvellement de la convention avec la 3CS :

Afin de maintenir ces actions sur le territoire avec la Scène nationale,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de reconduire la convention annuelle au titre de l'année 2020 pour un montant de 5 000 € pour la saison 2020/2021.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

DELIBERATION 04/02/2020- 4.4 :
CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) – RESEAU DES MEDIATHEQUES

La Communauté de Communes œuvre pour la lecture publique depuis de nombreuses années. Le soutien engagé : permet d'aider les collectivités et établissement public qui gère les médiathèques du réseau D'Lire & Plus ; permet de faire circuler les ouvrages dans l'objectif de faciliter l'accès à la lecture à tous **GRATUITEMENT**. Ce soutien se traduit par des moyens humains affectés à la coordination du réseau.

La coordination du réseau facilite la transversalité des projets et des actions et encourage le travail en réseau. Le réseau D'Lire & Plus est à l'heure actuelle structuré.

En parallèle de l'évolution du réseau, le Ministère de la Culture via les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) a mis en place les Contrats Territoire Lecture (CTL) qui permettent d'initier des partenariats entre les collectivités/établissements publics et l'Etat autour de projets de développement de la lecture. Le CTL a vocation à répondre aux besoins identifiés d'un territoire tout en s'inscrivant dans les grandes orientations nationales et est souvent signé pour 3 ans avec financement annuel.

Le CTL permet d'accompagner et de structurer des projets variés. Ainsi, à l'échelle du réseau D'Lire & Plus, le CTL permettrait de consolider et de développer son fonctionnement.

PROPOSITION PLAN DE FINANCEMENT CTL

Charges		Recettes	
Coordination du réseau		DRAC	16 231,00 €
Poste de coordination 0,50 ETP	18 570,00 €	3CS	16 231,00 €
Résidence Artistique			
Résidence artistique 2020	7 892,00 €		
Politique d'Animation			
Animations culturelles sur les 5 sites	5 000,00 €		
Politique d'Acquisitions			
Achats concertés à l'échelle du réseau	500,00 €		
Constitution de fonds petite-enfance	500,00 €		
TOTAL	32 462,00 €	TOTAL	32 462,00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le plan de financement
- **AUTORISE** le Président à signer tout document contractuel ou pièces relatives à la mise en œuvre du CTL
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

DELIBERATION 04/02/2020- 4.5 :
DERNIERE TRANCHE DE LA RECONSTRUCTION DE LA MAQUETTE DE LA COKERIE

La maquette du site de la Cokerie réalisée par l'artiste-maquettiste Kosin, datant de 1961, est en cours de reconstruction depuis 2018, après une phase d'étude préalable. Les bénévoles de l'association « Restauration et Sauvegarde du Patrimoine » travaillent sur la dernière tranche de travaux, la maquette, de 28 m², sera terminée en 2020. Cette reconstruction n'aurait jamais pu être possible sans la mémoire des personnes ayant connus et travaillés sur le site, et par la recherche, et la découverte de documents inédits détenus par des habitants. Documents qui seront versés aux Archives municipales de Carmaux.

Le plan de financement validé en conseil communautaire a été respecté.

Rappel du dernier plan de financement approuvé lors de la séance du 31 janvier 2019 :

DEPENSES		RECETTES
RESTAURATION maquette cokerie	28 470,00 €	
outillage	8 470,00 €	Département : 10 000€
Fournitures	5 600,00 €	3CS : 20 720,00€
Frais divers	5 100,00 €	
Décoration animation	6 800,00 €	
Numérisations	2 500,00 €	
RESTAURATION statue plâtre en pied	1 610,00 €	
RESTAURATION buste en plâtre	640,00 €	
TOTAL	30 720,00 €	30 720,00 €

Bilan des dépenses de l'année 2019

(Budget de départ par la maquette seule, hors sculptures : 28 470 €)

Dépenses

Maison du tournage : 1055.69 €
Maison de la Presse : 1267.10 €
Micro Modèle : 8463.20 €
Micro Modèle : 1576.40 €
Quincaillerie Tarnaise : 1998.00 €
Subvention asso RSP : 2500.00 €
Loyer annuel local : 2537.00 € (renouvelable le 31/12/2019)
Subvention asso RSP : 500.00 €
Total dépenses : 19 897.39 €

Prévisionnel 2020/30mars 2021

Outillage : 1600.00 €
Fournitures : 2300.00 €
Décoration : 2135.61 €
Sous Total : 6035.61 €
Loyer annuel local : 2537.00 € (renouvelé le 1.01.2020)
Total : 8572.61€

La diversité des pièces à fabriquer et l'entretien des machines, nécessitent l'achat de matériel qui se précise au fur et à mesure des besoins. Les petits matériels consommables restent présents : brosses, pinces, crayons, adhésifs, gaz, lubrifiants, nettoyant, panne à souder, mines, carbones à souder, lames de coupes etc. Les fournitures regroupent l'ensemble des métaux et bois ; des colles et matières à souder ; des rivets, pointes et visserie à assembler, des abrasifs de préparations, aussi bien sable que les papiers et tampons, des peintures, vernis, liant et solvant, etc.

Les éléments de décoration regroupent : les matériaux d'imitation brique, tôles ; les machines de production du coke(1) ; les matériels roulant routiers et ferrés (2), le matériel de halage (3) ; les figurines et végétaux ; les produits et matières de finitions, peintures, poudres, vernis...

(1) (2) (3) Fabrication par RSP.

La nature des éléments identifiables et pouvant faire l'objet d'un devis préalable global s'élève à 3035,61€. Ces éléments seront directement commandés par la 3CS.

Pour les petits achats courants, qui se jaugent au fur et à mesure de l'avancement des travaux, il est proposé de procéder au versement d'une subvention en fonctionnement auprès de l'association Restauration et Sauvegarde du Patrimoine, comme en 2019, à hauteur de 3 000€.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'association Restauration Sauvegarde du Patrimoine à hauteur de 3000€ pour l'année 2020 et d'inscrire au budget la somme correspondante,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs et à signer tout document s'y rapportant

- **AUTORISE** le Président à signer tout document contractuel ou pièces relatives à ce projet
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

DELIBERATION 04/02/2020- 5.1 :
CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (CDOS) DU TARN

Le CDOS du Tarn a pour mission le développement et la promotion du sport en direction des territoires et de leurs populations.

Dans ce cadre, il souhaite proposer des journées d'activités physiques et sportives, à destination de tous les publics, dont les scolaires (primaire et secondaire) qui seront intégrées au calendrier 2020 des actions *Terre de Jeux 2024* initiées en partenariat avec le Département du Tarn.

Dans la mise en place de ces **manifestations sportives** (labellisées *Terre de Jeux 2024* et *Journée Olympique*), le CDOS propose d'organiser :

- Une journée scolaire - jeudi 25 / vendredi 26 juin 2020 : journée de découverte de multiples activités physiques et sportives sous forme de rotation des élèves toutes les 30 minutes par groupe de 12/13 enfants.
- Une journée multisports « ACTIV&VOUS » - dimanche 28 juin 2020 : journée promotionnelle des activités physiques et sportives pour le grand public.

En second lieu, le CDOS du Tarn souhaite réaliser un **diagnostic sportif territorial** sur la Communauté de communes Carmausin-Ségala, à l'automne 2020.

Le diagnostic sportif territorial est entendu comme un état des lieux de données sportives, susceptible d'accompagner à la définition ou à la dynamisation d'éventuels projets sportifs territoriaux, à modéliser avec la 3CS.

Le CDOS assurera la réalisation et la présentation d'un document type outil d'aide à la décision faisant état de données sportives ciblées du territoire de la 3CS.

Cet état des lieux vise les associations sportives (ou proposant des activités sportives), le nombre de licences et leur répartition, les emplois liés à l'activité sportive et les équipements sportifs.

Un zoom sur les « activités sport santé » sera effectué en lien avec le Contrat Local Santé de la 3CS notamment.

Le montant total de la prestation est fixé à 2 000 €. Il correspond à une contribution liée aux coûts d'organisation, aux frais d'études et de recherches, et aux frais administratifs.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président a signé la convention avec le CDOS
- **VALIDE** le versement de 2000€ au titre de la prestation réalisée par le CDOS
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

DELIBERATION 04/02/2020- 5.2 :
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX APPARTENANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU CIAS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est un établissement public administratif. Il anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS).

Il porte des actions liées à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus fragiles, ainsi qu'un dispositif ciblant les enfants/jeunes de 2 à 16 rencontrant des difficultés diverses (sociales, scolaires familiales...).

Afin d'exercer cette gestion, la 3CS met à la disposition du CIAS :

- Pour le volet insertion professionnelle : six bureaux équipés d'un accès au réseau internet et téléphonique, situé dans les locaux sis 32 ter avenue Bouloc Torcatis, à Carmaux. La Communauté de Communes met à disposition du preneur ces bureaux moyennant un loyer annuel de 5 250€.
- Pour le volet hébergement temporaire : cinq logements situés dans un bâtiment sis 3 rue de la Verrerie à Carmaux.

Deux conventions viennent préciser les modalités de ces mises à disposition.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** les mises à disposition pour les locaux afférents
- **AUTORISE** le Président a signé les conventions de mise à disposition avec le CIAS

DELIBERATION 04/02/2020- 5.3 :
SUBVENTIONS 2020 - ACTION PETITE ENFANCE

Conformément à l'arrêté du 27 janvier 2016 portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes Carmausin-Ségala et définissant ses compétences notamment en matière de petite enfance/enfance/ jeunesse,

Vu le Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et la Mutuelle Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le versement des subventions prévisionnelles suivantes au titre de la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour la petite enfance :
 - Association Les petits loups : 100 000€
 - Association A petits pas : 101 800€
 - Association Les petites coccinelles : 62 000€
 - Association Maison du soir : 1 000 €

Les montants de ces subventions seront ajustés après étude des budgets prévisionnels 2020 transmis par les associations et feront l'objet d'une convention. Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2020.

- **AUTORISE** le Président à signer avec ces associations les conventions d'objectifs et de moyens pour la période précitée ainsi que les annexes et avenants s'y rapportant.
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 les sommes correspondantes

DELIBERATION 04/02/2020- 6.1 :
CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES DE 16 PLACES SUR LA COMMUNE DE VALDERIES

Lors du Conseil Communautaire du 27 juin, il avait été approuvé le projet de construction d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) sur la commune de Valdériès (délibération n°27/06/2019-6.2).

Depuis le mois d'octobre, les études de maîtrise d'œuvre avec un architecte DPLG ont été lancées et l'opération est aujourd'hui en phase d'avant-projet. Un premier chiffrage a été établi.

Pour rappel, cette opération est éligible à des subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Un financement de la CAF est également possible ainsi que de l'Europe à travers les fonds LEADER.

Le plan de financement prévisionnel, à ce stade de l'opération, se présente comme suit :

DEPENSES			FINANCEMENT		
Intitulé	€ HT	€ TTC (pour information)	Intitulé	€ sur le montant HT	%
Acquisition foncière	5 000,00€	6 000,00 €	ETAT (30%) <i>+10% bonification bois +5% bois local</i>	175 500,00€	45%
Bornage parcelle	750,00€	870,00€	EUROPE (LEADER)	19 500,00€	5%
Etude topographique	725,00€	900,00€	CAF	12 500,00€	3,2%
Etude géotechnique	7 524,00€	9 028,80€	REGION	58 500,00€	15%
Publicité MAPA Maîtrise d'œuvre	30,00€	36,00€	DEPARTEMENT	46 020,00€	11,8%
Maîtrise d'œuvre (7%)	22 224,94€	26 669,90€	AUTOFINANCEMENT	77 980,00€	20%
Constat huissier affichage PC	270,00€	324,00€			
Publicité MAPA travaux	700,00€	840,00€			
Travaux	317 499,16€	380 999,00€			
Coordination SPS	3 500,00€	4 200,00€			
Contrôle technique bâtiment	5 580,00€	6 696,00€			
Assurance dommages ouvrage	6 096,90€	7 316,30€			
Mobilier	5 000,00€	6 000,00€			
Sécurité incendie (extincteurs)	1 000,00€	1 200,00€			
Viabilisation	14 100,00€	16 920,00€			
TOTAL	390 000,00€	468 000€	TOTAL	390 000,00€	100%

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette opération et le plan de financement ci-dessus présenté ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs telles que présentées ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents contractuels, conventions ou pièces relatifs à l'exécution présente délibération
- **AUTORISE** le Président à signer tous marchés, avenants et à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés concernant cette opération conformément au 4 de l'article L2122-22 du CGCT.
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 les sommes correspondantes

**DELIBERATION 04/02/2020- 6.2 :
EXTENSION DES BATIMENTS DU POLE DES EAUX**

Avant l'intégration de la Régie du Pôle des Eaux au sein de l'intercommunalité, il avait été décidé une opération d'extension des bâtiments de ce service. Au moment de cette intégration, le projet en était au stade du dossier de consultation des entreprises et a été mis en pause.

Le besoin d'extension des bâtiments est toujours existant et aujourd'hui le projet a été relancé. La consultation des entreprises pour les marchés de travaux est en cours et se termine le jeudi 6 février. Cette opération est éligible à des subventions de l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES			FINANCEMENT		
Intitulé	€ HT	€ TTC (pour information)	Intitulé	€ sur le montant HT	%
Maîtrise d'œuvre	42 309,50€	50 771,40€	ETAT	184 257,17€	35%
Publicité MAPA travaux	566,56€	679,87€	AUTOFINANCEMENT	342 191,89€	65%
Travaux	475 500,00€	570 600,00€			
Coordination SPS	3 280,00€	3 936,00€			
Contrôle technique bâtiment	4 793,00€	5 751,60€			
TOTAL	526 449,06€	631 738,87€	TOTAL	526 449,06€	100%

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette opération et le plan de financement ci-dessus présenté ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat telles que présentées ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents contractuels, conventions ou pièces relatifs à l'exécution présente délibération
- **AUTORISE** le Président à signer tous marchés, avenants et à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés concernant cette opération conformément au 4 de l'article L2122-22 du CGCT.
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 les sommes correspondantes

DELIBERATION 04/02/2020- 6.3 :

CREATION D'ESPACES MUTUALISES POUR SOUTENIR L'ECONOMIE LOCALE ET L'EMPLOI INCLUANT UN TIERS-LIEU ET UN LIEU RESSOURCES INSERTION EMPLOI FORMATION (ESPACE TIERS-LIEU 2^{EME} ETAGE)

Dans le cadre du projet de création et d'ouverture d'un espace tiers-lieu et Coworking au deuxième étage du bâtiment situé au 32 ter avenue Bouloc-Torcatis à Carmaux, le Conseil de Communauté a délibéré le 5 décembre 2018 afin de solliciter les subventions auprès et de l'Europe (LEADER) de l'Etat et de la Région (délibération 5/12/2018-4.1).

A ce jour, les arrêtés de subventions ont bien été réceptionnés pour l'Etat et la Région. Considérant que l'Europe se positionne après ces cofinanceurs, il convient aujourd'hui de solliciter l'aide LEADER pour le « SOUTIEN À LA MISE EN OEUVRE DES OPÉRATIONS LIÉES AUX STRATÉGIES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT » sur la base d'un plan de financement prévisionnel plus précis.

Le plan de financement prévisionnel a donc été actualisé comme suit :

DEPENSES PREVISIONELLES			FINANCEMENT		
INTITULE		€ HT	INTITULE	%	€
Maîtrise d'œuvre mission DAT		656,67 €	ETAT (acquis)	29,86%	25 496,71 €
Publication marché public		163,32 €	REGION (acquis)	19,61%	16 741,13 €
Travaux (Marché "Réhabilitation d'un bâtiment intercommunal")		40 011,83 €	LEADER	30,53%	26 063,77 €
- Electricité	5 398,30 €				
- Menuiseries intérieures / Cloisonnement	20 612,13 €				
- Mise aux normes accessibilité (dont ascenseur) / incendie	2 227,50 €				
- Sol souple	11 773,90 €				
Prestations complémentaires		2 215,63 €			
- Remplacement carte électronique ascenseur	797,59 €				
- Sécurisation accès ascenseur	1 065,00 €				
- Mise aux normes extincteur et plans d'intervention	353,04 €				
Etude de faisabilité tiers-lieu		22 654,94 €			
- Etude	20 850,00 €				
- Envois postaux	1 804,94 €				
Mobilier Tiers-Lieu		19 674,63 €	AUTOFINANCEMENT	20,00%	17 075,40 €
- Boîte aux lettres	598,00 €				
- Chevalets conférences et tableaux effaçables	641,13 €				
- Mobilier tiers lieux	15 240,00 €				
- Electroménager	472,50 €				
- Signalétique	1 028,00 €				
- Support informatique	1 695,00 €				
TOTAL HT		85 377,02 €	TOTAL FINANCEMENT	100%	85 377,02 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel présenté dans le tableau ci-dessous
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention de 26 063,77 € auprès de l'Europe et à signer tous les documents s'y rapportant.
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 les sommes correspondantes

**DELIBERATION 04/02/2020- 6.4 :
CONSTRUCTION DE VESTIAIRES POUR LES SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX**

OBJET DE L'OPERATION

Née officiellement le 1er janvier 2014 de la fusion de la 3C (Communauté de communes du Carmausin) et de la CCSC (Communauté de communes du Ségala Carmausin), la nouvelle entité intercommunale regroupe 32 communes en 2018, s'étend sur une superficie de 485 km² et compte environ 30 000 habitants.

Un patrimoine intercommunal devenu important

La fusion des 2 intercommunalités et les diverses compétences transférées (voirie, crèches, entretien et gestion des zones d'activités, nouvelle piscine ...) ont étendu les missions des services techniques. Ces services regroupent maintenant 17 personnes. L'accueil de l'ensemble des salariés empêche la prise de fonction sur un même site ; 3 des agents prennent leurs fonctions à la piscine alors que leurs missions sont polyvalentes.

Le transfert de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

A la fusion (2014), la 3CS exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers partiellement sur le territoire (sur les communes de Blaye-les-Mines, Carmaux et Saint Benoit de Carmaux) en continuité de la compétence déjà exercée par la 3C depuis 2004.

Pendant 2 ans et jusqu'au 31 décembre 2015, le reste du territoire est géré par

- le SICTOM Causse Ségala Carmausin : Cagnac les Mines, Combefa, Labastide-Gabousse, Laparroquial, Le Garric, Le Ségur, Mailhoc, Milhavet, Monestiès, Montirat, Rosières, Saint-Christophe, Sainte-Croix, Salle sur Cérou, Taix, Trévien, Villeneuve sur Vère, Virac
- le SICTOM de Pampelonne : Almayrac, Jouqueviel, Mirandol-Bourgnounac, Pampelonne, Sainte-Gemme, Tanus et Tréban
- le SICTOM de Valence Valdériès : Crespin, Montauriol, Moularès, Saint-Jean De Marcel et Valdériès

En 2016, le SICTOM Causse Ségala et le SICTOM Pampelonne sont dissous et la compétence (ainsi que son personnel) est transférée à la 3CS. Le personnel du SICTOM Causse Ségala est réinstallé sur Carmaux tandis que celui de Pampelonne est maintenu dans un local loué sur la commune de Pampelonne par manque de place.

Le service regroupe maintenant 17 personnes.

OBJECTIFS DE L'OPERATION :

Au total, le bâtiment actuel de moins de 100 m² utilisé comme vestiaires du service technique et du service de collecte des déchets ménagers et assimilés accueille jusqu'à 34 agents. De plus, l'ensemble de ces services techniques nécessite l'accueil régulier de contractuels/ saisonniers pour assurer **la continuité du service public** notamment pendant les périodes de congés.

Le personnel a ainsi presque doublé et les vestiaires ne permettent pas de les accueillir en un seul et même lieu, ni dans des conditions correctes.

C'est pourquoi le projet consiste à créer un nouveau vestiaire pour accueillir l'ensemble du personnel technique de la 3CS.

Cette opération de construction de vestiaires pour les services techniques intercommunaux vise à répondre à l'extension des compétences de la 3CS et à l'intégration des syndicats OM :

- conforter le site existant et lui permettre de se développer dans les meilleures conditions
- adapter les bâtiments à l'accueil des services
- accueillir les agents dans des conditions réglementaires correctes
- réaliser le groupement en un seul lieu de l'ensemble des services afin de satisfaire à l'exercice des missions intercommunales
- simplifier l'accès aux ateliers, matériel et véhicules techniques et le départ des équipes en missions
- favoriser la coordination des équipes

DUREE La durée prévisionnelle des travaux est de 4 mois. Le début des travaux est prévu début juin 2020 pour se terminer au mois de septembre 2020.

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	€ HT	Intitulé	€ HT	taux
Modules	120 000	Etat	80 000	40 %
Terrassement et réseaux	40 000	Département du Tarn	40 000	20 %
Equipement	20 000	Autofinancement	80 000	40 %
Divers et services	20 000			
TOTAL	200 000	TOTAL	200 000	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette opération et le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents contractuels, conventions ou pièces relatifs à l'exécution présente délibération.
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 les sommes correspondantes

**DELIBERATION 04/02/2020- 7.1 :
TIGEO COTISATION 2020**

Par délibération du 08 février 2017 la Communauté de Communes Carmausin-Ségala a adhéré à l'association départementale TIGEO. Cette adhésion vaut également adhésion de ses communes membres. TIGEO² (Tarn information géographique) est une association Loi 1901 créée à l'initiative de collectivités du département du Tarn dont la mission est de répondre à la volonté d'élus des collectivités du Tarn à trouver un accompagnement de proximité à l'utilisation de l'information géographique, dans le but d'optimiser les politiques publiques locales.

Cotisation annuelle

Le montant des cotisations annuelles a été fixé à :

- 0,17 € par habitant pour les Collectivités publiques du Collège 1

Calcul de la cotisation 2019

- Au premier janvier 2019, la population totale de notre EPCI est de 30 250 habitants. La base du montant de notre cotisation pour 2020 est donc de : 5 142,50 €.

Cotisation 2020 : 5 142,50 €

Sachant que :

- l'adhésion de la 3CS vaut également adhésion de ses communes membres,
- l'accompagnement des communes pour la publication des documents d'urbanisme est essentiel et nécessaire,
- l'utilisation des données informatiques est amenée à évoluer et être de plus en plus exploitée par les services de la 3CS, pour définir les futures politiques d'aménagement de notre territoire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE l'appel à cotisation de l'association TIGEO² pour l'année 2020, soit la somme de 5 142,50 €.

DECIDE d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

**DELIBERATION 04/02/2020- 7.2 :
OPAH : DECISION ACCORDANT L'OCTROI DE SUBVENTION**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH « Carmaux-Ségala » et conformément à la délibération 04.1 du 1^{er} avril 2014 approuvant le règlement d'intervention pour l'attribution des aides aux travaux et la prime centre-bourg par la Communauté de Communes Carmausin-Ségala. Vu l'avenant au règlement général d'intervention de l'OPAH adopté par délibération du conseil communautaire en date du 8 février 2017, précisant les conditions d'attribution d'une aide complémentaire contre la précarité énergétique par l'abondement de l'éco-Chèque dans le cadre du projet « Territoire à énergie positive et croissance verte » (TEPCV).

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur l'attribution de ces aides et subventions concernant 5 dossiers propriétaires occupants pour la prime centre-bourg, et 2 dossiers propriétaires occupants pour des subventions pour aide à l'autonomie et maintien à domicile et 1 dossier propriétaire occupant pour une aide pour travaux lourds.

Dossiers Propriétaires Occupants

Prime Centre-bourg 1000€ :

THIRIOT	Stilyann	34 rue Camboulives	81400	Carmaux	1 000,00 €
MUNEREZ	Angélique	1 place Beausoleil	81400	Carmaux	1 000,00 €
BATUT	Sébastien	Le Plassou	81640	Le Ségur	1 000,00 €
AZAIS	Sebastien	Place de l'église	81350	Saint-Jean-de-Marcel	1 000,00 €
ATTAR	Luticia	Rue du Château	81640	Monestiés	1 000,00 €

Subventions pour aide à l'autonomie / Maintien à domicile

PELLAT	Jeannette	44, avenue de Rosières	81400	Carmaux	495,00 €
MARY	Jacqueline et Jean	3 rue Victor Hugo	81400	Saint-Benoît-de-Carmaux	2 510,00 €

Subventions pour Travaux lourds

IMBERT	Alain	La Soulié	81130	Cagnac-les-Mines	10 000,00 €
--------	-------	-----------	-------	------------------	-------------

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution de ces aides et subventions.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 les sommes correspondantes

**DELIBERATION 04/02/2020- 7.3 :
APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**

Le Conseil Communautaire a décidé, en sa séance du 24 octobre 2017, d'engager la préparation d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dans le cadre d'une démarche partagée entre les cinq Communautés de Communes du PETR. Cette démarche mutualisée, coordonnée par le PETR, se traduit par l'élaboration de cinq PCAET (un par Communauté de Communes) intégrés dans un Plan de mise en œuvre supra-territorial.

Le projet de PCAET a été présenté pour avis en Conseil Communautaire le 20 décembre 2018. Le projet a ensuite été transmis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, puis a fait l'objet d'une consultation publique du 7 août au 20 septembre 2019. Enfin, il a été transmis à la Région Occitanie et aux services de l'Etat (préfecture de région) afin de recueillir leur avis.

Les grandes lignes du projet de PCAET s'organisent autour de trois axes stratégiques :

- Mettre en place une gouvernance dans chaque EPCI et à l'échelle du Pôle, garantissant la mise en œuvre des actions, le suivi du projet et la participation des acteurs
- S'inscrire une démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS) en contribuant à l'ambition régionale REPOS de l'Occitanie et en veillant à s'adapter aux évolutions actuelles et futures du climat
- Accompagner la transition agricole, forestière et alimentaire.

Le troisième axe du PCAET doit faire l'objet d'un travail plus approfondi afin de définir un programme d'actions adapté, en concertation avec les professionnels agricoles, forestiers et œuvrant dans le secteur de l'alimentation. Ce travail à mener ne remet toutefois pas en cause la stratégie et les actions présentées dans le projet de PCAET.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet de Plan Climat Air Energie de la Communauté de Communes et de contribuer à la préparation du programme d'actions en matière d'agriculture, de forêt et d'alimentation.

- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 octobre 2017 relative à la mise en place d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial, dans le cadre d'une démarche partagée avec les cinq Communautés de Communes du PETR Albigeois et Bastides,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2018 portant avis sur le projet de stratégie et programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial,
- Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,

- Vu l'avis de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée en date du 20 novembre 2019,
- Vu l'avis des services de l'Etat en date du 16 décembre 2019,
- Vu le projet de Plan Climat Air Energie Territorial dûment présenté,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le projet du PCAET de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à engager toutes les démarches afférentes à ce projet.

**DELIBERATION 04/02/2020- 8.1 :
PROPOSITION D'UNE DOTATION EN FAVEUR DE LA CREATION PAR MONSIEUR QUENTIN MALPHETTES
D'UNE BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR A MIRANDOL BOURGNOUNAC**

Contexte :

Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanale a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017.

Pour rappel, les aides à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural s'inscrivent dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). (CGCT L 2251-3)

Dans ce cadre, Monsieur Quentin Malphettes a sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'accompagnement et le soutien de son dossier de création d'un commerce boucherie charcuterie traiteur sur la commune, centre-bourg, de Mirandol Bourgnounac (81190).

Description du projet :

Fort d'une expérience de 10 ans en tant que boucher charcutier traiteur, et entouré personnellement par un milieu d'artisans indépendants, Monsieur Quentin Malphettes, impliqué dans la vie économique de la commune de Mirandol Bourgnounac, a souhaité s'associer à elle dans la création d'une boucherie charcuterie traiteur au cœur de son centre bourg.

Ce commerce, qui proposera à court terme en plus une prestation de découpe demi-gros / gros à destination des éleveurs locaux, est indispensable dans la composition d'un service de proximité à la population sur la zone rurale de chalandise couverte par Mirandol Bourgnounac.

Proposition d'un montant de dotation suivant consultation et avis de la commission économie et emploi du 17 décembre 2019 :

- La création portée par Monsieur Quentin Malphettes répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :
 - Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites **au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers** avec pour projet **une installation** dans le cadre d'une **création-cession-reprise-transmission**
 - Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – **le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible**
 - Sont demandés :
 - Un dépôt d'un dossier écrit** de type projet économique « business plan » avec **un plan de financement initial détaillé**
 - Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire (dans ce cas précis la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Tarn et la commune de Mirandol Bourgnounac)**
- Le montant de la dotation a été proposé en fonction de l'analyse des critères d'évaluation suivants :

Critères d'évaluation :		Note / 10
Lieu (communes de moins de 2000 habitants) : Mirandol Bourgnounac	Etre en concordance avec le SCOT avec une attention particulière portée à l'installation sur les « pôles relais »	10

Maintien d'un équilibre offre/demande	Evaluation de l'impact d'une « création » : prise en compte du nombre d'entreprises existantes sur la zone de chalandise	10 Seule activité de ce type sur la zone de chalandise concernée
Création d'emplois	Lors de l'installation, bonification possible à la création d'emplois salariés (hors de celui du chef d'entreprise)	Aucun au démarrage
Environnement / Economies énergies	Estimation des efforts consentis en faveur des économies d'énergies au niveau de l'activité et de son lieu d'implantation (aménagements)	Construction nouvelle portée par la commune de Mirandol Bourgnounac

En tenant compte des critères d'évaluation et de l'analyse du dossier complet, il a été proposé par la commission économie-emploi une dotation d'un montant de 2 000 € assortie d'une dotation spécifique de 500 €. Cette dernière se justifie par l'importance du maintien d'un service de première nécessité dans un centre-bourg, qualifié de Pôle Relais au niveau du SCOT.

Soit une dotation totale de 2 500 € délivrée selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017

Vu le contexte décrit

Vu la lecture du projet

Vu la proposition d'une dotation de 2500 € émise par la commission économie et emploi

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de 2 500 € à l'EIRL MALPHETTES QUENTIN - BOUCHERIE DU VIAUR dans le cadre de la création d'une boucherie charcuterie traiteur selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

**DELIBERATION 04/02/2020- 8.2 :
REPONSE A L'APPEL A PROJET DE LA REGION « SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE »**

La Région Occitanie souhaite soutenir le développement de l'entrepreneuriat, renforcer les actions d'accompagnement et de financement des créateurs repreneurs et des jeunes dirigeants d'entreprises, et favoriser la pérennité des entreprises et des emplois créés sur les territoires de la politique de la ville (QPV- Quartiers Prioritaires de la Ville).

Pour cela, elle a lancé un appel à projet auquel notre territoire, doté d'un QPV, est éligible et souhaite répondre.

La réponse à cet appel à projet s'appuie sur un recrutement, à compter du mois de juin 2020, d'un(e) médiateur(trice) en reprise/création d'entreprise, sur la base d'1 ETP (0.6ETP sur l'opération objet de cet appel à projets, et 0.4 ETP sur de la réception et de l'animation de l'espace coworking – pépinière et hôtel d'entreprise récemment opérationnel (mars 2019)).

La présence de cette personne sur le QPV vise plusieurs objectifs et passe par plusieurs étapes :

- Sensibilisation d'un public ciblé
- Mise en place d'animations pour révéler des vocations ou projets
- Identification et pré-qualification du projet
- Préparation et rédaction du projet en s'assurant de sa viabilité économique
- Identification des statuts de créateurs / repreneurs possibles en lien avec la nature du projet (individuel ou collectif)
- Recherche de financements

- Préparation à la création et à l'ouverture ou lancement de l'activité
- Création – lancement
- Suivi mensuel post-création sur la première année
- Suivi trimestriel post-création sur la seconde année

Accompagné(e) dans ses missions par la chargée de mission au développement économique et la directrice de la Cohésion sociale, en charge de la politique de la Ville, le(la) médiateur(trice) en reprise/création d'entreprise sera régulièrement présent sur le QPV afin de déceler des projets de création/reprise d'entreprise portés par des habitants du QPV ou résidant hors du QPV mais ayant l'objectif d'implanter son activité sur le QPV.

Pour cela, il(elle) pourra organiser des manifestations ou temps forts afin de communiquer sur son action et ainsi repérer puis accompagner tout au long de son projet l'habitant créateur-repreneur.

Il pourra ainsi l'orienter vers des structures spécialisées dans la création-reprise-transmission d'entreprise si le projet le nécessite.

Le plan de financement prévu pour cette action est le suivant :

CHARGES		PRODUITS		
Description	Montant	Origine	Financement	
Achats	950 €			
Achat de matériel, équipement et travaux	900 €	Région	9 840 €	50%
Achat matières et fournitures	50 €	Communauté de communes Carmausin-Ségala	9 840 €	50%
Services extérieurs	0 €			
Autres services extérieurs	3 780 €			
Publicité, publication et relations publiques	2 000 €			
Déplacements, missions et réceptions	1 500 €			
Frais postaux et télécommunications	280 €			
Charges de personnel	13 000 €			
Rémunérations	7 800 €			
Charges sociales	5 200 €			
Total Charges directes	17 730 €			
Charges indirectes	1 950 €			
TOTAL	19 680 €	TOTAL	19 680 €	100%

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement de l'action pour l'année 2020
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès de la région Occitanie
- **AUTORISE** le Président à procéder au recrutement d'un(e) médiateur(trice) en création/reprise d'entreprise pour mener à bien l'action
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la présente action
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 les sommes correspondantes

9 - QUESTIONS DIVERSES

Communication sur la réforme des retraites

Tous les points étant traités, le Président lève la séance à 20h45.